

Dispositions diverses

Arrêté du 1^{er} août 2006 – art. 13 et 14

Sorties

	Question	Résultat			Commentaire/Mesure
		Oui	Non	SO	
6.1	Les sorties « normales » sont-elles aisément repérables ?				A améliorer

Eclairage

	Question	Résultat			Commentaire/Mesure
		Oui	Non	SO	
6.2	Les valeurs d'éclairage respectent-elles les dispositions du tableau ci-dessous ?				En cours de vérification

Mesure au sol au niveau de	Valeur minimale d'éclairage (en lux)
Tout point du cheminement extérieur	20
Des postes d'accueil	200
Tout point des circulations intérieures horizontales	100
Tout point de chaque escalier	150
Tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement	50
Tout autre point des parcs de stationnement	20

Situation à la création du registre

Utiliser les sanitaires

Arrêté du 8 décembre 2014 – art. 12

	Question	Résultat			Commentaire/Mesure
5.1	Les sanitaires accessibles sont-ils signalés ?	Oui	Non	SO	
5.2	La porte d'accès aux sanitaires et sa poignée respectent-elles les dispositions énoncées dans la partie précédente relative aux portes d'accès ?	Oui	Non	SO	en cours de modif
5.3	Existe-t-il un espace de manœuvre avec possibilité de de demi-tour (espace de 1,5 m de diamètre) à l'intérieur du sanitaire accessible ou à proximité de sa porte d'accès ?	Oui	Non	SO	
5.4	Les sanitaires accessibles respectent-ils ces dispositions* ?	Oui	Non	SO	
5.5	Un espace d'usage (L = 1,3 m et l = 0,8 m) est-il prévu devant le lavabo accessible ?	Oui	Non	SO	
5.6	Le lavabo accessible présente-t-il un vide suffisant en partie inférieure (h = 0,7 m, l = 0,6 m et p = 0,3)	Oui	Non	SO	

* Dans le cas d'un sanitaire isolé, le lavabo accessible doit se substituer au lave-main.